



LE PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)

POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS SALUBRE DANS LA RÉGION

QU'EST-CE QUE LE PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE?

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM/PNUE ou PAM) regroupe, dans une même volonté de coopérer et d'agir, vingt pays riverains de la mer Méditerranée ainsi que l'Union européenne. Ils se sont fixé pour objectif commun de créer un environnement plus salubre dans l'ensemble de la région, en se fondant sur le principe du développement durable. Créé en 1975, le PAM fait partie du Programme des Nations Unies pour l'environnement dont il a été le premier programme consacré à une mer régionale. Son mandat a été officiellement élargi en 1995 afin de refléter la meilleure appréhension qui est la nôtre aujourd'hui des liens étroits entre conservation et développement. Abordant une nouvelle phase, dite PAM Phase II, il a été rebaptisé «Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée».

COMMENT LE PAM EST-IL STRUCTURÉ?

Le PAM est géré par une **Unité de coordination (Unité MED)** basée à Athènes et comprend une **Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**, un **Programme MED POL d'évaluation et de maîtrise de la pollution**, six **Centres d'activités régionales (CAR)** et un **Programme pour la protection des sites historiques côtiers**.

DE QUELLE SORTE DE CADRE JURIDIQUE LE PAM EST-IL DOTÉ?

Les vingt pays méditerranéens et l'Union européenne sont Parties contractantes à la **Convention de Barcelone**, le cadre juridique du PAM par lequel ils se sont engagés à prendre des dispositions concrètes en faveur de la Méditerranée. Cette Convention est assortie de six Protocoles qui sont des instruments juridiques contraignants dont chacun porte sur un aspect spécifique de la protection de l'environnement.

LES SIX PROTOCOLES DE LA CONVENTION DE BARCELONE

- Protocole «immersions» (1976, modifié en 1995)
- Protocole «situations critiques» (1976)
- Protocole «tellurique» (1980, modifié en 1996)
- Protocole «aires spécialement protégées & biodiversité» (1995, remplaçant le Protocole ASP de 1982)
- Protocole «offshore» (1994)
- Protocole «déchets dangereux» (1996)

QUI DIRIGE LE PAM?

Les Parties contractantes du PAM décident en commun des stratégies, du budget et du programme du PAM en vue de valoriser l'environnement méditerranéen dans le cadre d'un développement durable.

COMMENT LE PAM EST-IL FINANCÉ?

Les activités du PAM sont avant tout financées par un «Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée» auquel contribuent toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et le PNUE. À cela s'ajoutent d'autres sources comme les contributions volontaires et circonstancielles. Le PAM bénéficie pour certains projets d'un concours de l'Union européenne et du Fonds mondial pour l'environnement (FEM).

QUELLES SONT LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU PAM?

L'**Unité de coordination du PAM (Unité MED)** est le centre névralgique des activités du PAM. Chargée de la coordination, de la surveillance et de la mise en oeuvre du Plan d'action, l'Unité MED assume un rôle juridique, politique et de communication, et fait office de secrétariat du programme.

Créée en 1996 au titre d'organe consultatif, la **Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)** est une instance de réflexion sur les politiques visant à promouvoir le développement durable dans le Bassin méditerranéen.

Le **Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne (MED POL)** aide les pays méditerranéens à formuler et à mettre en oeuvre des programmes de surveillance continue et de lutte antipollution afin de réduire puis d'éliminer la pollution d'origine tellurique.

Le **Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)** a pour mission d'assister les États côtiers à développer leurs capacités nationales d'intervention en vue de faire face à des accidents majeurs de pollution marine.

Le **Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB)** adopte une approche systémique et prospective des questions d'environnement et de développement en recourant à des outils d'observation et d'évaluation.

Le **Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)** se consacre à la gestion intégrée des zones côtières dans le but d'y atténuer les problèmes de développement posés par l'urbanisation.

Le **Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)** axe son action sur la biodiversité et s'occupe activement de la protection des espèces méditerranéennes, de leurs habitats et des écosystèmes.

Le **Centre d'activités régionales pour la télédétection en matière d'environnement (CAR/TDE)** appuie les processus de planification et de prise de décision dans les zones côtières et marines grâce à l'apport des technologies satellitaires.

Le **Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)** encourage le secteur industriel méditerranéen à réduire les déchets à la source et diffuse à cet effet des procédés éprouvés de production moins polluante.

Le **Programme pour la protection de sites historiques côtiers (100 SH)** aide à protéger les sites d'intérêt historique de Méditerranée qui sont menacés.



QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU PAM?

Assurer une qualité de vie plus saine pour les Méditerranéens.

Favoriser une réduction considérable de la pollution d'origine tellurique; protéger les habitats marins et côtiers les plus importants; rendre les activités maritimes plus sûres et plus respectueuses du milieu marin méditerranéen et généraliser la planification intégrée des zones côtières.

Fondre les aspects environnement et développement dans la recherche d'un développement durable de la région afin que les pays riverains puissent s'attaquer à la dégradation de l'environnement tout en développant leurs économies.

Renforcer les capacités de gestion environnementale des pays méditerranéens en les aidant à trouver des ressources techniques et financières et à former un personnel qualifié.

Stimuler l'adhésion des Méditerranéens et des millions de visiteurs à la cause de l'environnement grâce à une stratégie ambitieuse de communication et de sensibilisation.

Encourager, au niveau national, le développement de politiques et d'instruments juridiques, d'investissements dans des infrastructures environnementales et de partenariats plus solides pour que les mesures en faveur de l'environnement et la durabilité soient en tête des priorités des États.

Renforcer la solidarité entre les États côtiers méditerranéens dans la gestion de leurs ressources et de leur patrimoine communs au profit des générations présentes et futures.



Outre un périodique paraissant en trois langues - MedOndes -, les rapports des CAR et les numéros de la Série des rapports techniques du PAM consacrés à des questions juridiques, scientifiques et socio-économiques, le PAM publie régulièrement des Rapports sur l'état de l'environnement en Méditerranée qui fournissent des «instantanés» des problèmes du milieu marin et côtier de la région. Une brochure exposant plus en détail l'action du PAM est disponible sur demande.

QUATRE GRANDS ENJEUX À RELEVER DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

MAÎTRISER LA POLLUTION

Depuis que les Parties contractantes du PAM ont fait cause commune en 1975 pour assainir l'environnement méditerranéen, chacun des pays pris séparément et la région dans son ensemble ont accompli des avancées majeures dans la protection de leur mer contre la pollution accidentelle ou chronique. Cependant, les zones côtières continuent à être soumises à de très fortes pressions imputables aux activités humaines. Ainsi, quelque 30 à 45 millions de tonnes de déchets solides municipaux sont produites chaque année sur le littoral méditerranéen; les débris en plastique représentent 75% des débris qui jonchent les rivages: ils finissent par flotter à la surface ou par déposer au fond de la mer. Mais surtout figurent parmi les menaces actuelles de pollution les matières organiques, les microorganismes pathogènes, les métaux lourds et les déversements d'hydrocarbures.

Le PAM a recours à une approche pluridisciplinaire pour s'attaquer avec efficacité à ces problèmes complexes. En adoptant cinq des Protocoles du PAM, les pays riverains ont lancé une offensive antipollution sur plusieurs fronts. Dans le même temps, le Programme d'actions stratégiques vise à éliminer la pollution d'origine tellurique selon un échéancier précis en aidant à concrétiser des objectifs nationaux. Il prévoit l'arrêt progressif du rejet en mer Méditerranée de substances toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation en s'attachant à 109 «points chauds» (ou zones critiques) de pollution qui ont été recensés dans la région.

SAUVEGARDER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

La région méditerranéenne est riche en flore, en faune et en paysages de même qu'en sites historiques qui sont les legs de civilisations qui ont marqué l'histoire de l'humanité. Ce patrimoine naturel et culturel est cependant soumis aux vives pressions d'activités humaines - notamment le tourisme, le surpeuplement et les transports qui affectent la frange littorale. La protection des espèces menacées est une question cruciale. Le phoque moine de Méditerranée, par exemple, figure sur la liste des 12 espèces les plus menacées d'extinction dans le monde qui a été dressée par l'Union internationale pour la



nature. Environ un tiers des sites historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO se trouvent dans la région méditerranéenne.

Comme les pays méditerranéens ne sont pas dotés, à un degré égal, des moyens qui leur permettraient de prendre les mesures nécessaires pour protéger et gérer leur patrimoine, le PAM s'emploie, à cet effet, à développer les compétences et les ressources techniques, favorisant ainsi les politiques nationales de conservation. Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité vise à créer dans les pays du PAM des espaces où sont préservés les écosystèmes marins et côtiers tout comme les sites d'intérêt historique.

GÉRER LES ZONES CÔTIÈRES

Au cours des dernières décennies, le littoral de la Méditerranée, y compris celui des nombreuses îles du Bassin, a subi le choc d'un développement accéléré. Les problèmes du surpeuplement et de la pollution sont exacerbés par l'industrialisation. Aujourd'hui, la frange côtière relativement étroite de la région abrite environ 145 millions de résidents permanents. L'essor constant du tourisme ne fait qu'aviver la compétition pour occuper l'espace et accaparer les ressources naturelles du littoral - comme l'eau.

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est une approche environnementale globale qui vise à traiter l'ensemble complexe des problèmes du littoral en partant du fait qu'ils sont étroitement intriqués. Elle repose sur la participation active de toute une série d'acteurs, parties prenantes et échelons administratifs. À travers la GIZC, le PAM s'efforce d'inverser les tendances négatives qui sont dues, sur la frange littorale, à la recherche d'avantages économiques

à court terme. En anticipant et en prévenant la destruction irréversible des ressources, et en exécutant des projets pilotes dans les zones côtières les plus gravement affectées, le PAM cherche à intégrer la gestion durable dans les activités de planification et de développement. Les Programmes d'aménagement côtier (PAC) sont des interventions du PAM qui durent en moyenne 3 à 4 ans. Ils ont pour but d'introduire la GIZC aux niveaux national et local et de renforcer les capacités en vue de réhabiliter les zones les plus gravement dégradées. Depuis 1989, 13 projets de PAC ont été exécutés ou sont en cours en diverses parties du Bassin méditerranéen.

INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

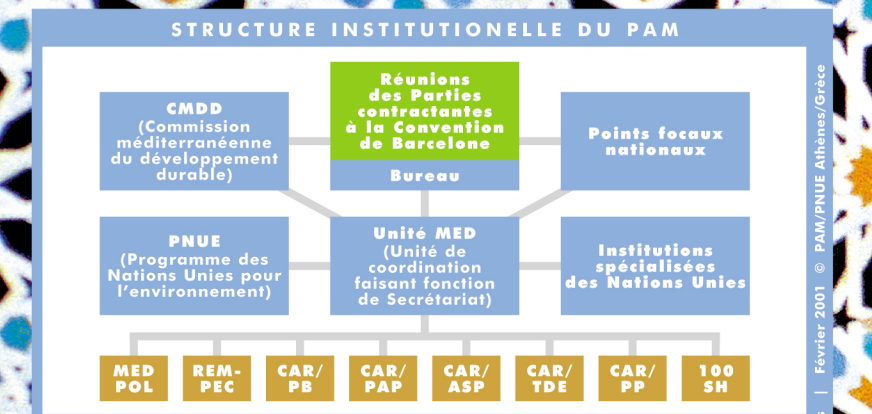
Le PAM place en tête de ses priorités la nécessité d'intégrer les considérations environnementales dans tous les aspects du développement en Méditerranée. Ainsi étudie-t-il les interactions présentes et futures entre environnement et développement sur la base de plusieurs hypothèses de croissance dans des domaines comme la démographie, l'urbanisation, les échanges commerciaux et l'utilisation d'énergie, tout en envisageant leurs impacts respectifs sur les ressources naturelles.



L'existence de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) atteste l'engagement des Parties contractantes à la Convention de Barcelone d'intégrer l'environnement et le développement dans l'ensemble de la région méditerranéenne. La CMDD est pionnière par sa structure unique qui réunit sur un pied d'égalité des représentants des États, des décideurs locaux - comme les acteurs socio-économiques -, des ONG et des collectivités locales. Elle a déjà avancé des propositions d'action sur les thèmes suivants: gestion de la demande en eau; gestion durable des zones côtières; indicateurs; tourisme; participation et sensibilisation du public. La CMDD a aussi centré sa réflexion sur l'industrie, le libre-échange et le développement urbain, et de nouveaux thèmes sont déjà envisagés pour l'avenir.

PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

LES 21 PARTIES CONTRACTANTES DU PAM (20 pays méditerranéens et l'Union européenne)



PRINCIPAUX CONTACTS

UNITÉ DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE
48 avenue Vassiléos Konstantinou 11635 Athènes, Grèce
Tel: 0030 1 72 73 100 (Réception)
Tel: 0030 1 72 73 118 (Bibliothèque)
Fax: 0030 1 72 53 196 / 7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr
Site web: www.unepmap.org

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
P.O. Box 30552
Nairobi, Kenya
Tel: 0025 4 2 62 40 01 / 2
Fax: 0025 4 2 22 68 90
E-mail: ipainfo@unep.org
Site web: www.unep.org

PROGRAMME D'ÉVALUATION ET DE MAÎTRISE DE LA POLLUTION DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE (MED POL)
L'adresse est la même que pour l'Unité MED.

CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)
Tel: 0033 4 92 38 71 30
Fax: 0033 4 92 38 71 31
E-mail: planbleu@planbleu.org
Site web: www.planbleu.org

CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)
Tel: 0038 5 21 59 11 71
Tel: 0038 5 21 34 34 99
Fax: 0038 5 21 36 16 77
E-mail: pap@gradst.hr
Site web: www.pap.gradst.hr

CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)
Tel: 0021 6 1 79 57 60
Fax: 0021 6 1 79 73 49
E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn
Site web: www.rac-spa.org.tn

CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDETECTION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)
Tel: 0039 091 34 23 68
Fax: 0039 091 30 85 12
E-mail: ctmrac@tin.it
Site web: www.ctmnet.it

CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)
Tel: 0034 93 415 11 12
Fax: 0034 93 237 02 86
E-mail: cleanpro@cipn.es
Site web: www.cipn.es

PROGRAMME POUR LA PROTECTION DE SITES HISTORIQUES CÔTIÈRES (100 SH)
Tel: 0033 4 91 90 78 74
Fax: 0033 4 91 56 14 61
E-mail: ddrcourt@mairie-marseille.fr